

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du **mardi 10 mai 2011** à 20h00

Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL



- Présidence :** Mme BOADA Anne
- Présents :**
- M. ALTWEGG Patrick
  - M. BAUMGARTNER Andréas
  - Mme BORLOZ-NEUFFER Carol
  - M. BUCHETTI Pierre-Antoine
  - Mme CADEI Geneviève
  - M. FEYER Georg
  - M. GUEX Jean-Pierre
  - M. HONEGGER Wolfgang
  - M. LAGRANGE Philippe
  - M. MAZENOD François
  - Mme MEAN NORMANN Sibylle
  - M. RYCHNER Georges
  - Mme SEMON Anne-Claude
  - Mme STALDER Elisabeth
  - M. STALDER Michel
  - Mme UDRY Fabienne
- Assistent :**
- Mme HUMBERT Yvonne, maire
  - M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
  - M. MOTTIER Gérald, adjoint



### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur des comptes
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (délibération)
6. Approbation des comptes 2010 (délibération)
7. Crédit d'engagement complémentaire pour les collecteurs de la Chêna (délibération)
8. Crédit d'engagement complémentaire pour l'éclairage public (délibération)
9. Crédit d'engagement complémentaire pour l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal (délibération)
10. Crédit d'engagement complémentaire pour le réaménagement du chemin des Chênes (délibération)

11. Crédit d'engagement complémentaire pour l'installation d'une halle gonflable sur deux courts du club de tennis (délibération)
12. Ouverture d'un crédit extraordinaire destiné à des travaux de réfection du toit de l'ancienne mairie (délibération)
13. Rapport de la commission d'amélioration des relations au centre sportif de la Vigne Blanche
14. Bilan des commissions sur la législature 2007-2011
15. Propositions du Maire
16. Propositions individuelles et questions
17. Message de la Présidente
18. Message du Maire



Mme la Présidente ouvre la séance et remercie le public de sa présence.

### **1. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2011**

M. RYCHNER ne pense pas avoir dit les propos qui lui sont attribués dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe de la page 366, mais aucun conseiller ne revendique la paternité de ceux-ci.

M. RYCHNER demande une plus grande clarté dans la mise en page de cette page 366 pour mieux séparer les différents thèmes traités.

Mme STALDER corrige son intervention de la page 366, 5<sup>ème</sup> paragraphe : "souhaite **que la mairie** en discute avec la commune de Bellevue".

Mme CADEI demande à ajouter un "s" à charmille dans le 5<sup>ème</sup> paragraphe de la délibération en page 364.

M. RYCHNER relève la qualité de la retranscription des phrases dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Néant.

### **3. Communications de la Mairie**

- M. MOTTIER informe le Conseil que la Poste a décidé de se retirer de Genthod. Les services seront toutefois assurés par un système de partenariat (par ex. épicerie), ce qui signifie que les habitants pourront toujours aller poster leur courrier, acheter des timbres et même faire des paiements mais au moyen de cartes uniquement (pas de cash). La Poste se retirera fin août et devra former une personne pour la reprise de ses services.

La destruction du bâtiment provisoire est maintenue et la poste déménagera dans un conteneur parqué au chemin de la Pralay.

M. MOTTIER a envoyé un courrier aux président et vice-président de la commission des bâtiments, ainsi qu'aux architectes en charge du nouveau bâtiment du centre communal afin que le bâtiment C, qui était prévu pour la poste et l'épicerie, soit réétudié.

- M. MOTTIER distribuera, pour le prochain CM, une liste des investissements pour lesquels il n'y a pas eu de dépassements.
- Mme le Maire informe que l'aménagement du centre du village est presque terminé. Il ne reste que l'éclairage à installer. Toutes les plantations sont faites. D'ici une semaine tous les travaux seront terminés.

#### **4. Rapport du vérificateur des comptes**

Mme BOADA lit la lettre jointe au rapport du 02.05.2011.

M. HONEGGER demande si "Conseil Administratif" signifie "Exécutif"; ce qui lui est confirmé.

M. ALTWEGG demande à ce que, dans le futur, le rapport des vérificateurs soit envoyé avant le CM, afin de pouvoir l'étudier. M. MOTTIER explique que les délais étaient courts et que le rapport a été terminé la semaine dernière. Mme CADEI ajoute qu'elle avait dû avancer une commission des finances et de ce fait il y a encore eu des factures à comptabiliser après la commission. Elle n'a elle-même obtenu le rapport qu'hier.

M. HONEGGER note que l'exercice concernant l'immeuble chemin de la Mairie 10-12-14 apparaît à double. M. MOTTIER explique que ce qui est intéressant dans un rapport de vérificateur c'est la première page (demande d'approbation des comptes) et les explications sur les vérifications effectuées. Tous les documents intermédiaires sont des comptes émanant de la Mairie et qui ont été envoyés aux conseillers municipaux.

#### **5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (délibération)**

En 2005, M. GUEx avait demandé à obtenir, selon la loi sur la gestion administrative, une liste des crédits complémentaires importants. Il ne l'a reçue qu'en 2006 et depuis on ne leur transmet qu'un montant global. Il aimerait avoir pour ce soir une liste des crédits complémentaires dépassant les Fr. 100'000.00 et demande au prochain Exécutif de dresser une liste de tous les crédits complémentaires dépassant les Fr. 50'000.00.

M. MOTTIER se souvient de cette demande en 2006 et reconnaît l'oubli. Il informe que le montant du dépassement a été modifié et qu'il s'élève à Fr. 2'400'038.37.

M. MOTTIER énumère les crédits complémentaires importants :

Fr. 334'000.00	Amortissement (réajustement, soldé)
Fr. 360'000.00	Péréquation financière (délibération lors de l'établissement du budget 2011)
Fr. 352'000.00	Perte s/débiteurs.
Fr. 144'000.00	Frais de fonctionnement et d'entretien du téléseuil
Fr. 381'000.00	Dépassement charges (immeuble 10, 12, 14, patrimoine financier et non administratif)
Fr. 243'000.00	Divers dans les natures 314, 318 (frais repérés de plus de Fr. 16'000.00)
Fr. 80'000.00	Charges globales du personnel (accident, maladie ; on retrouve dans les profits le remboursement des assurances)
Fr. 250'000.00	qui concernent nature 31 (comptes 310-319 concernant toutes les commissions)

Il explique que tous les montants importants ont été vus et expliqués en commission des finances.

Mme CADEI s'étonne que la date du rapport du vérificateur soit le 02.05.2011 alors que le compte de fonctionnement contenu dans ce rapport est daté du 03.05.2011.

Sur ce compte de fonctionnement, en page 7, le total des charges s'élève Fr. 1'843'078.15. Ce montant pouvait être réconcilié avec celui de la délibération avant correction. Elle se demande si le nouveau montant peut être visualisé sur le compte de fonctionnement.

M. MOTTIER explique que le système de comptabilité OPALE est particulier. Le total des écarts ne correspond pas au montant de Fr. 2'400'038.37 parce qu'il s'agit d'un tirage différent. Il ne s'agit que d'une présentation différente liée à des subtilités informatiques. Il explique avoir fait un rapprochement entre les écarts positifs et négatifs de chaque compte, et certifie que le montant de la délibération est correct.

M. MAZENOD trouve cette différence de présentation ennuyeuse.

M. MOTTIER explique que la présentation des comptes dans le rapport des réviseurs est différente de celle qu'ont reçue les conseillers. Les conseillers reçoivent ce que l'Etat exige.

M. ALTWEGG suggère qu'à partir de l'année prochaine il soit demandé aux réviseurs un tableau de réconciliation afin qu'il soit plus facile de retrouver les chiffres.

Mme CADEI fait remarquer que la délibération porte sur un dépassement brut par rapport à un dépassement net.

M. MOTTIER rappelle que l'Etat demande que l'on vote sur les dépassements de charges uniquement.

Délibération :

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu que la commission des finances du 11 avril 2011 a préavisé favorablement les comptes à l'unanimité,*

*Le Conseil municipal décide :*

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 pour un montant total de Fr. 2'400'038.37 selon le compte de fonctionnement 2010.*

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**Mise au vote, la délibération est approuvée par 7 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions**

## 6. Approbation des comptes 2010 (délibération)

Mme CADEI explique que, par rapport aux montants étudiés en commission des finances du mois d'avril, les revenus sont restés identiques et les charges ont légèrement diminué. Des factures ont encore été comptabilisées après la réunion de la commission des finances. Les charges ont légèrement diminué à cause du poste 710 314 00 qui avait été passé par erreur dans le compte de fonctionnement. Ce montant a été supprimé de ce compte et remonté au bilan dans un compte à part. Le résultat net est maintenant de Fr. 504'000.00.

Présentation des comptes par Mme CADEI:

### Comparaison 2009-10

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Charges</b>		
Charges de fonctionnement	6' 121' 745	7'123'283
Amortissements	1' 963' 839	1'759'519
Ajustement des provisions	(336' 635)	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7' 748' 949</b>	<b>8'882'802</b>
<b>Revenus</b>		
Impôts	9' 107'072	8'259'690
Autres recettes	1' 323'622	1'126'980
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>10' 430' 694</b>	<b>9'386'670</b>
<b>RESULTAT NET AU BILAN</b>	<b>2' 681' 744</b>	<b>503'868</b>

- Dépenses de fonctionnement en augmentation de 16%
- Recettes fiscales en baisse de 21%
- Autres recettes en augmentation de 67%
- Le résultat est en ligne avec ce qui avait été budgété.

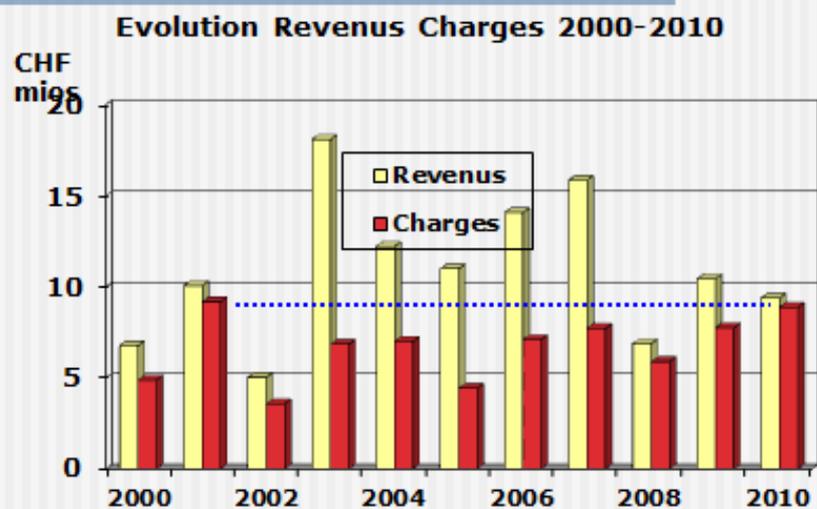
## Charges de fonctionnement par rapport au budget 2010

En CHF´ 000	Budget 2010	Réalisé 2010	Var	%
0 -Administration	1'403	1'456	↗	+ 4%
1 -Sécurité publique	310	311	→	+ 0%
2 - Enseignement et formation	449	589	↗	+ 31%
3 -Culture et loisirs	1'667	1'875	↗	+12%
5 -Prévoyance sociale	662	643	↘	-3%
6 -Trafic	899	1'049	↗	+17%
7 -Protection et amén env	924	925	→	+0%
<b>Sous-total</b>	<b>6'314</b>	<b>6'848</b>	↗	<b>+8%</b>

3

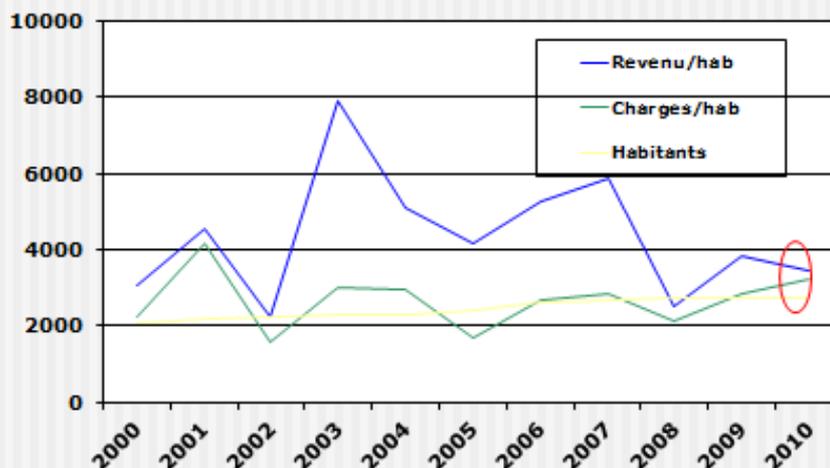
L'augmentation de l'enseignement et de la formation est due selon M. MAZENOD, à l'ouverture d'une nouvelle classe. M. GUX explique qu'il s'agit surtout d'un amortissement sur travaux passé tardivement.

## Compte de fonctionnement: évolution sur 10 ans



6

## Charges et Revenus par habitant 2000-2010



7

→ La population de Genthod s'est stabilisée (2741 hab au 1.1.2010)

→ Le revenu par habitant et les charges par habitant sont égaux

## Analyse des Revenus

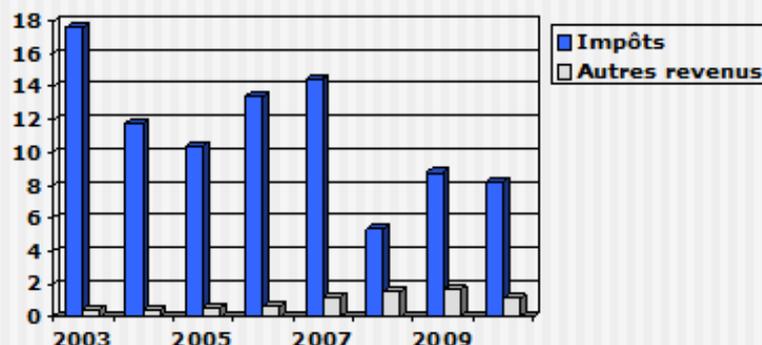
- La baisse des recettes fiscales et des autres revenus par rapport à 2009 a pesé sur le résultat net.



8

## Analyse des Revenus

- Les recettes fiscales représentent actuellement 88% du total des revenus de la Commune



9

- Vu le plan d'investissements pour les 5 prochaines années (Fr. 32mio)
- Comme indiqué dans le dernier Genthod Info, la prochaine législature devra sans doute recourir à une augmentation du ct additionnel

## Analyse du bilan au 31.12.10

En CHF mios	2006	2007	2008	2009	2010
Patrimoine financier	60.7	66.5	63.8	65.2	65.5
Patrimoine administratif	13.8	16.4	19.0	20.6	21.2
<b>Total de l'actif</b>	<b>74.5</b>	<b>82.9</b>	<b>82.8</b>	<b>85.8</b>	<b>86.7</b>
Fonds étrangers	8.5	8.8	7.7	8.1	8.5
Fonds propres	66.0	74.1	75.1	77.7	78.2
<b>Total du passif</b>	<b>74.5</b>	<b>82.9</b>	<b>82.8</b>	<b>85.8</b>	<b>86.7</b>

10

→ Les fonds propres de la Commune se sont accrus de Fr. 12.2 mio pendant la dernière législature.

## Cash-flow

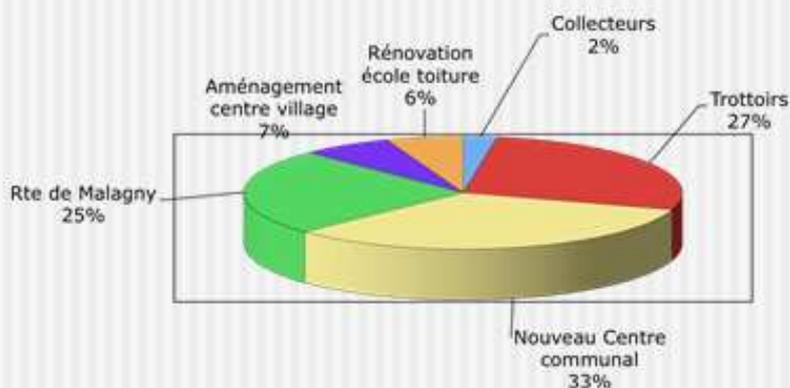
En CHF ´ 000	2007	2008	2009	2010
Investissements nets	4' 251	4' 414	3' 767	2'218
Excédent/(insuffisance) de financement	5' 516	(1' 645)	1' 059	45
<b>Autofinancement</b>	<b>9' 767</b>	<b>2' 769</b>	<b>4' 826</b>	<b>2'263</b>

11

→ La capacité d'autofinancement reste suffisante, mais si l'on considère les investissements budgétés en 2011 et les années suivantes (Fr. 6-10 mio par an), l'autofinancement sera considérablement réduit. En revanche la trésorerie de la Commune permet d'envisager l'avenir sereinement.

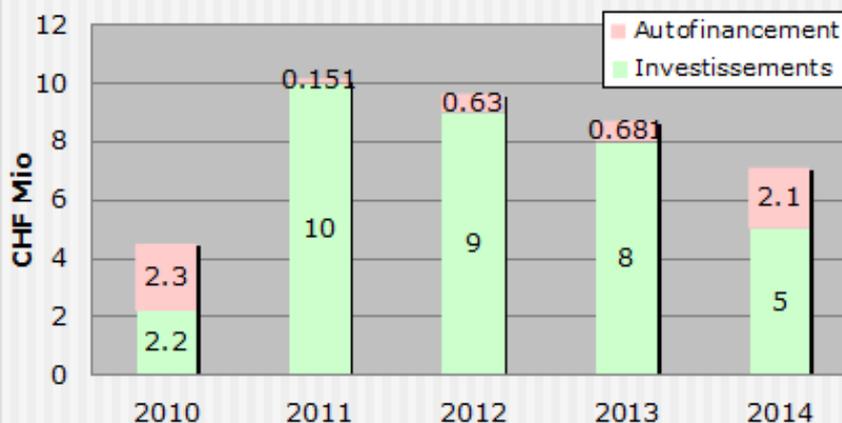
## Investissements

- Les investissements nets en 2010 se sont élevés à CHF 2.2 mios



12

## Plan d'Investissements 2011-2014



13

## Commentaires

- Les charges ont augmenté par rapport à 2009 et par rapport au budget. Les revenus ont suivi la même tendance.
- Les recettes fiscales ont légèrement diminué par rapport à 2009, tout en étant meilleures que budgetées.
- Le bilan de la commune reste sain, les fonds étrangers représentent moins de 10% du total du bilan.

14

→ Le résultat net reste donc légèrement positif

## Conclusion

- La Commune de Genthod reste tributaire des rentrées fiscales qui restent volatiles.
- La trésorerie permet d'envisager l'avenir sereinement.
- Les investissements prévus pendant la prochaine législature vont impliquer le recours à une hausse du ct additionnel ou à d'autres sources de financement.

15

M. GUXE souligne qu'il n'y aurait pas eu de dépassement (Fr. 18'000.00) sur le poste de la Vigne Blanche si l'on avait loué la patinoire à un prix normal et souhaite que les délégués de Genthod y pensent l'année prochaine lors de l'établissement du budget.

Délibération :

*Vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*

*vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,*

*vu le rapport de la commission des finances du 11 avril 2010 qui a préavisé favorablement à l'unanimité,*

*vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Le Conseil municipal décide :*

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de Fr. 8'882'802.15 aux charges et de Fr. 9'386'669.87 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 503'867.72.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de Fr. 2'218'372.53 aux dépenses, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'218'372.53.*

4. *D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 2'218'372.53 par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 1'759'519.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, le solde de Fr. 458'853.53 étant financé par l'excédent de revenus au compte de fonctionnement.*
5. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 503'867.72 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant à l'actif un montant de Fr. 86'654'111.90 qui se compose de :*

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	65'525'164.78
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	20'974'724.03
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	154'223.09
- Découvert (nature 19)	Fr.	<u>0.00</u>
Total de l'actif	Fr.	86'654'111.90

*et au passif un montant de Fr. 86'654'111.90 qui se compose de :*

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	232'831.16
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	344'871.40
- Provisions (nature 24)	Fr.	3'470'690.78
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	4'370'359.65
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	<u>78'235'358.91</u>
Total du passif	Fr.	86'654'111.90

*Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2010 à Fr. 0.00.*

### **Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour et 1 abstention**

Position du Groupement pour les intérêts de Genthod :

*Après les exercices des années 2000 qui ont dégagé des excédents de recettes considérables, l'exercice 2010 pourrait être le dernier à relever un résultat positif.*

*La commune risque ainsi de se retrouver face à une situation paradoxale, "avoir suffisamment de réserve pour financer ses projets d'aménagements sans recourir à l'emprunt et, par le biais de la charge des amortissements, devoir augmenter les impôts pour reconstituer ses réserves".*

*Cette situation résulte de la volonté conservatrice des élus du CM, dans les années 2000 qui, plutôt que de réaliser les investissements nécessaires ont préféré thésauriser les excédents. Excédents qui, s'ils indiquent la bonne santé financière de Genthod, participent à la fixation du montant de la péréquation intercommunale.*

*Avec un montant de charges pour les amortissements et la péréquation intercommunale compris entre trois ou quatre millions, équilibrer les budgets à venir va être une gageure difficile à tenir.*

*Le GIG espère donc que le futur Exécutif trouve, si elle existe, une procédure qui permette de diminuer, non pas la fortune qui elle est également liée au patrimoine immobilier, mais les disponibilités financières.*

*Dans ce cas, le GIG annonce qu'il soutiendra ces mesures.*

## **7. Crédit d'engagement complémentaire pour les collecteurs de la Chêna (délibération)**

M. MAZENOD a le sentiment qu'on essaie de clôturer toutes les dépenses pour le prochain Exécutif, ce à quoi il est sensible, il se demande toutefois si pour des petites dépenses il n'aurait pas été possible d'utiliser une partie du budget de fonctionnement à la place de faire voter toutes ces délibérations.

M. SCHMULOWITZ répond qu'il a parfaitement raison. La comptabilité a souvent mélangé fonctionnement et investissement. Il explique que des factures qui sont accessoires au chantier auraient dû être comptabilisées dans le budget octroyé pour les routes ou le budget entretien génie-civil. Les relations de travail difficiles avec la précédente comptable et la quasi-impossibilité de rencontrer celle-ci ont fait que beaucoup de dépenses ont passé en investissement à la place de passer en fonctionnement.

M. MOTTIER ne souhaite pas contredire son collègue mais explique que les frais d'investissement ont une limite et vont au budget, alors que les frais de fonctionnement sont considérés comme frais généraux et vont dans le compte d'exploitation. Il estime qu'il n'est pas forcément correct de passer les surplus d'investissements dans les frais généraux.

M. STALDER comprend le point de vue de M. SCHMULOWITZ et explique que lors de grands chantiers on profite, ayant une équipe sur place, de réaliser des travaux annexes. Ces travaux n'ont alors aucun lien avec de l'investissement et doivent être passés dans les frais généraux. Il ajoute que, comme l'a dit M. GUEx, il faut aussi dépenser l'argent et ne pas tout amortir, car l'amortissement va coûter cher dans les années à venir.

M. MOTTIER ajoute que pour certains travaux il y avait 3 à 4 chantiers qui fonctionnaient en même temps et que cela aussi a été une source d'erreur au niveau de la comptabilité.

Délibération :

*Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 15 novembre 2005, approuvé le 11 janvier 2006 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 1'700'000.00 destiné à la reconstruction des collecteurs EU-EP aux chemins du Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons,*

*vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 juin 2008 validant le crédit de Fr. 300'000.00 destiné à la réalisation de travaux complémentaires sur les chemins de Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons,*

*vu les travaux imprévus d'investigation géologique et la nécessité de procéder à un blindage renforcé des tranchées dû à la présence de limons fluants dans le sous-sol du quartier de la Chêna,*

*vu que le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 2'065'627.45,*

*vu qu'il en résulte un excédent de dépense de Fr. 65'627.45,*

*et sur proposition de la Mairie,*

*Le Conseil municipal décide :*

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 65'627.45 pour couvrir le dépassement sur les travaux d'investigation de géologie et le renforcement du blindage des tranchées dans le cadre de la construction des collecteurs EU-EP aux chemins du Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 novembre 2005, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 71.331 jusqu'en 2035.*

**Mise au vote, la délibération est approuvée à l'unanimité**

## **8. Crédit d'engagement complémentaire pour l'éclairage public (délibération)**

*Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 4 avril 2006, approuvé le 24 mai 2006 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 240'000.00 destiné au remplacement du réseau d'éclairage public et au remplacement de luminaires existants par des composants basse consommation,*

*vu les travaux de génie civil sous-estimés pour l'implantation des nombreux luminaires sur les chemins des Moissons, du Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et de la Petite-Voie,*

*vu que le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 275'955.45,*

*vu qu'il en résulte un excédent de dépense de Fr. 35'955.45,*

*et sur proposition de la Mairie,*

*Le Conseil municipal décide :*

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 35'955.45 pour couvrir le dépassement dû à l'implantation des nombreux luminaires sur les chemins des Moissons, de Mont-Rose, du Sautoir d'Or et de la Petite Voie.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 4 avril 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 62.331.00 jusqu'en 2016.*

**Mise au vote, la délibération est approuvée à l'unanimité**

**9. Crédit d'engagement complémentaire pour l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal (délibération)**

*Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 18 novembre 2003, approuvé le 7 janvier 2004 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 1'741'300.00 destiné à la pose d'une gaine et fouilles en vue de l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal,*

*vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 août 2008 validant le crédit complémentaire de Fr. 500'000.00 pour couvrir le dépassement sur la réalisation de ces travaux,*

*vu le maintien de la suppression de la taxe de raccordement, initialement décidée à l'unanimité par la commission du génie civil le 13 mars 2007,*

*vu les travaux de génie civil occasionnés par les nouvelles demandes de branchement sur le réseau,*

*vu que l'extension du télé-réseau s'est poursuivie en 2009 et 2010, et qu'elle se poursuit pour les nouvelles constructions,*

*et sur proposition de la Mairie,*

*Le Conseil municipal décide :*

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 307'465.70 pour les travaux de fouilles supplémentaires et la prolongation de la fibre optique sur le réseau communal.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 novembre 2003, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 30.331 jusqu'en 2023.*

**Mise au vote, la délibération est approuvée à l'unanimité**

M. HONEGGER s'interroge sur la dénomination de fibre optique. M. STALDER explique qu'il s'agit d'un petit abus de langage : il y a une arête en fibre d'optique avec des points d'injection et depuis là il s'agit d'un câble coaxial.

**10. Crédit d'engagement complémentaire pour le réaménagement du chemin des Chênes (délibération)**

*Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984*

*vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 4 avril 2006, approuvé le 7 juin 2006 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 130'000.00 destiné aux travaux de réaménagement du chemin des Chênes sur le tronçon situé entre le chemin de Pierre-Grise et le chemin du Pré-Roset, comprenant la construction d'un parking, la réfection des banquettes herbeuses et la pose de bordures en pierre,*

*vu la nécessité, en cours de travaux, de créer une canalisation d'eau claire pour l'évacuation des eaux de surface,*

*vu que le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 145'493.15,*

*vu qu'il en résulte un excédent de dépenses de Fr. 15'493.15,*

*et sur proposition de la Mairie,*

*Le Conseil municipal décide :*

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 15'493.15 permettant de couvrir la création d'une canalisation d'eau claire pour l'évacuation des eaux de surface au chemin des Chênes, sur le tronçon situé entre le chemin de Pierre-Grise et le chemin du Pré-Roset.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 4 avril 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 62.331 jusqu'en 2016.*

**Mise au vote, la délibération est approuvée à l'unanimité**

#### **11. Crédit d'engagement complémentaire pour l'installation d'une halle gonflable sur deux courts du club de tennis (délibération)**

M. HONEGGER se rappelle avoir traité ce dépassement à la commission des bâtiments. Le Tennis-Club (TC) avait alors reçu Fr. 40'000.00 pour subventionner cette halle. Il a été surpris d'apprendre que l'argent alloué avait été utilisé pour d'autres travaux.

M. STALDER répond qu'en 2007 la Commune avait géré toutes les factures pour le TC et entre-temps il a été décidé de refaire tous les courts. Le TC a alors proposé d'utiliser ses réserves ainsi que l'argent que la Commune leur avait alloué. Les travaux pour la halle gonflable ainsi que ceux pour la réfection des courts ont été réalisés plus ou moins en même temps. Il reconnaît qu'il y a un mélange de trésorerie qu'il aurait fallu régler avant.

M. HONNEGGER demande si le TC a informé la Commune avant de procéder à la réfection des courts.

M. STALDER explique que, comme toute société, le TC tient une assemblée générale et remet ses comptes à la Mairie. Aussi il estime que le TC a agi de manière cohérente et sans abus.

Mme MEAN NORMANN demande quelle est la durée de vie de cette halle gonflable et quels sont les frais d'entretien. Est-ce que ces derniers sont compris dans les Fr. 67'542.35 ? M. STALDER répond que la durée de vie est d'environ 10-15 ans. Les frais d'entretien (montage et démontage) étaient inclus dans le prix les 2 premières années. Les frais d'entretien et de chauffage sont pris en charge par le TC. Les comptes du TC sont équilibrés.

M. GUEX précise qu'une convention a été signée avec le TC : Tout ce qui est bâti appartient à la Commune, mais tout ce qui est entretien et fonctionnement est à la charge du TC. Les frais de réfection des terrains font partie de l'entretien et sont à la charge du TC. C'est pour cela que le TC crée une réserve financière chaque année car le prix d'un court est de Fr. 40'000.00 et sa durée de vie de 8 à 10 ans.

M. HONNEGGER estime cette information importante, car les Fr. 40'000.00 reçus du Sport Toto auraient dû être utilisés pour faire baisser les frais d'investissement alors qu'ils ont été utilisés pour des frais de fonctionnement.

M. STALDER explique que c'est la technologie des courts qui a été changée et qu'il ne s'agissait pas uniquement de refaire le revêtement. Le nouveau revêtement des courts, composé de mini-billes, est considéré comme un investissement et sa durée de vie est plus longue que les précédents.

M. ALTWEGG estime qu'il aurait été plus transparent dans la comptabilité d'avoir un nouvel investissement pour les courts ou une subvention de la commune ce que M. STALDER approuve.

*Délibération:*

*Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 30 mai 2006, approuvé le 26 juillet 2006 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 380'000.00 destiné à l'installation d'une halle gonflable sur deux courts du club de tennis, favorisant ainsi la pratique de ce sport en hiver,*

*vu que le coût total s'est élevé à une dépense de Fr. 447'542.35,*

*vu que la subvention demandée par le Tennis club de Genthod, et accordée par le Sport-Toto, d'un montant de Fr. 40'000.00, a été dévolue à des travaux de réfection des courts,*

*vu que le Tennis club de Genthod n'a pas la trésorerie suffisante à ce jour pour participer au dépassement financier,*

*vu l'information donnée à la commission des bâtiments en date du 18 avril 2011,*

*et sur proposition de la Mairie,*

*Le Conseil municipal décide :*

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 67'542.35 pour couvrir le dépassement des travaux d'installation d'une halle gonflable pour couvrir deux courts du club de tennis.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 30 mai 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 34.331 jusqu'en 2016.*

**Mise au vote, la délibération est approuvée par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**

## **12. Ouverture d'un crédit extraordinaire destiné à des travaux de réfection du toit de l'ancienne mairie (délibération)**

M. GUEX souligne que ce point a déjà été traité en mai 2010 (cf. PV du 11.05.2010 p. 293-294) et s'étonne que, malgré ce qui avait été discuté à l'époque, ce montant réapparaisse alors que le crédit n'a jamais été accepté. Des malfaçons avaient été constatées. Le montant devait être présenté en septembre en même temps que le budget. Le Conseil et la Commission des bâtiments étaient d'avis de se retourner contre l'entrepreneur chargé des travaux, ou tout au moins de le faire participer aux frais.

M. RYCHNER rappelle que le rapport d'expertise a prouvé des malfaçons et que la façon dont est traité ce montant est contraire à ce qui avait été décidé au Conseil et à la commission des bâtiments.

*Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu les dégâts causés par de violentes intempéries qui ont endommagé la toiture,*

*vu les infiltrations d'eau qui s'en sont suivies causant quelques dégâts dans l'appartement d'un locataire,*

*vu la nécessité de remplacer la plupart des ardoises,*

*vu l'information donnée à la commission des bâtiments en date du 6 octobre 2009,*

*et sur proposition de la Mairie,*

*Le Conseil municipal décide :*

1. *D'approuver la réfection du toit de l'ancienne mairie endommagé par les violentes intempéries.*
2. *D'ouvrir un crédit extraordinaire d'investissement de Fr. 111'899.35 pour la réalisation de ces travaux.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine financier en augmentation du compte 050.123-07, 29, rue du Village.*

**Mise au vote, la délibération est rejetée par 9 voix contre, 2 voix pour et 5 abstentions**

## **13. Rapport de la commission d'amélioration des relations au centre sportif de la Vigne Blanche**

Mme UDRY rapporte les éléments suivis :

*Lors de la séance du Conseil municipal de Genthod du mardi 11 mai 2010, il a été décidé de la : "Création d'une commission d'amélioration des relations au Centre sportif de la Vigne Blanche". La commission n'a pu travailler qu'avec les documents qui ont été mis à sa disposition. Elle a demandé de pouvoir disposer sous format électronique de l'ensemble des documents de la VB, ce qui lui a été refusé. Les éléments inclus dans le rapport qui sera transmis à tous les membres du Conseil municipal découlent des informations que la commission a pu tirer des documents papier à disposition. La commission s'est réunie à cinq reprises pour effectuer son travail d'analyse. Trois représentants de la commune de Genthod à la Vigne Blanche, Mme Humbert, M. Schmulowitz et M. Mazenod, ont été reçus le 8 mars par la commission afin de discuter des constats et projets de recommandations.*

### **Constats**

*La commission constate une inadéquation entre les intentions formulées lors de la conception du projet et le contenu des cahiers des charges, des statuts et des règlements de la VB. D'où en découlent une insatisfaction et des malentendus. Il a été constaté que le CA se réunit systématiquement avant le CI et au même rythme, d'environ une fois par mois. Les compétences des deux Conseils ne sont pas clairement définies entre eux, et les compétences s'en trouvent mélangées. Les décisions prises en CI ne sont pas exécutées par le CA. Les rôles n'étant pas clairement définis (par exemple on peut voir le président du CI intervenir auprès du gérant du restaurant pour une question de publicité). Ce qui a pour conséquence que le CI s'occupe du moindre détail et traite de sujets purement opérationnels. Alors que l'opérationnel devrait être dans les mains du CA. Cette confusion des rôles a pour conséquence de ralentir la prise de décision et de réalisation.*

*L'organigramme ne permet pas de déterminer les responsabilités hiérarchiques. Malgré l'implication, ou peut-être à cause de l'implication d'un grand nombre de personnes, la responsabilité tout comme le partenaire hiérarchique sont difficiles à identifier. Le cahier des charges place le concierge sous l'autorité du CA. Mais doit-il s'adresser à la secrétaire, la régie, au restaurateur, ou encore au gérant, ou au président du CA ? La nouvelle collaboratrice s'occupe à la fois des espaces verts, de la conciergerie et de la surveillance du centre. Il est évident que malgré toute la bonne volonté constatée, les élus communaux au CA ne peuvent avoir ni le temps ni la responsabilité de coordonner un centre sportif.*

*Le contrat signé par le gérant n'est pas en phase avec son cahier des charges, car il a été signé après le contrat. Un gérant et un exploitant sont identifiés sur le contrat. Cependant ils sont directement liés au restaurant, et non au centre sportif. Ce qui introduit une confusion et un conflit d'intérêt entre la charge de gérant du restaurant et responsable du centre sportif. Confusion entre le rôle de gérant et celui du restaurateur, qui ne poursuivent pas forcément les mêmes buts.*

*Au final, qui dirige le centre sportif de la VB ?*

### **Recommandations**

*Un travail important a été accompli tant par le CA que le CI. Le cadre de fonctionnement est en place. Reste à vérifier et rendre efficaces et rapides les chemins de décisions. Diminuer le nombre de séances du CI et son implication pour contribuer à l'efficacité. Le CA devrait se réunir comme un comité au rythme d'une fois par mois minimum (à titre indicatif), et devrait être responsable de convoquer le CI lorsque cela est nécessaire, mais à un rythme d'une fois tous les trois à quatre mois environ. Le CA devrait préparer le budget du GIVB au début du mois de septembre pour approbation par le CI afin que la version approuvée puisse être soumise aux commissions CSL des communes respectives avant la réunion et les budgets.*

*Distinguer entre le gérant du restaurant et le responsable du centre sportif. Il est impératif que ces deux fonctions soient accomplies par deux personnes différentes. Le cahier des charges du restaurateur doit être uniquement lié à l'exploitation du restaurant et doit contenir certains points (heures d'ouverture définies par le CA, le restaurant doit être au service du centre sportif, un espace doit être disponible à tout moment pour les jeunes afin de pouvoir acheter et consommer à l'abri une petite restauration, tout comme des boissons à un prix abordable doivent être proposées...).*

*Une clarification de l'organigramme et du sens hiérarchique s'impose.*

*La commission propose qu'une personne soit désignée comme référent, responsable du centre sportif, qu'elle soit présente un certain nombre d'heures par jour ou par semaine sur le site, durant les heures d'ouverture du centre sportif, et que toutes les questions techniques et organisationnelles passent par elle. Elle servirait de coordinateur général, serait engagée par le CA et ne référerait qu'au CA. Cette personne devrait être le supérieur hiérarchique de tout le personnel et de tous les locataires du centre et référent pour toutes les personnes intervenant sur le centre sportif. Un cahier des charges complet devrait être défini pour ce responsable.*

*Les membres de la commission ont réalisé à travers ce document une synthèse de ce qui paraissait le plus utile et le plus constructif au regard des informations à disposition. C'est à la demande du Conseil municipal de Genthod, auquel nous rapportons sur ce sujet, mais la commission se met volontiers à la disposition du Conseil municipal de Bellevue, comme du CI et du CA du centre sportif de la Vigne Blanche.*

M. RYCHNER remercie Mme UDRY. L'analyse de cette dernière confirme les remarques de M. GUEX qui l'avait amené à démissionner du Conseil intercommunal. Il a l'impression que l'on abdique car on souhaite engager des personnes supplémentaires parce que les cahiers des charges ne sont pas remplis. Cela augmentera encore les coûts du centre. Il se demande également si un accord a été trouvé avec la Commune de Bellevue concernant la location de la patinoire afin que la Commune de Genthod n'ait pas à payer une location qui soit supérieure au coût d'achat.

Mme UDRY explique que ce n'est pas une personne supplémentaire qui sera engagée : actuellement tout se fait au coup par coup et sans coordination. Ce sera plutôt un nouveau cahier des charges pour une personne déjà en place qui sera établi. En ce qui concerne la location, elle explique qu'une décision a été prise au niveau de la Commune de Bellevue et du Groupement intercommunal où siègent des représentants de la commune de Genthod pour amortir la patinoire sur 2 ans.

M. RYCHNER ajoute que l'année prochaine il ne faudra payer que le montage/démontage. La Vigne Blanche, explique M. ALTWEGG, fera l'objet l'année prochaine d'un droit de superficie et ne sera plus sous le contrôle de la Commune de Bellevue. Elle sera gérée d'une manière autonome avec son Conseil d'administration.

M. HONEGGER souligne qu'il avait été demandé à ce que le Conseil d'administration prépare et fasse approuver son budget pour fin septembre afin de le transmettre aux commissions. Ce budget n'a jamais été transmis. Après l'analyse des documents, il s'interroge vraiment sur qui dirige la Vigne Blanche. Ça ne peut être un Conseil d'administration, il faut une personne physique.

M. ALTWEGG ajoute qu'actuellement la Commune de Bellevue facture des frais pour la gestion administrative du centre. Si une personne est engagée pour le diriger, ces frais ne seront plus de mise.

## **14. Bilan des commissions sur la législature 2007-2011**

### **14.1 Commission des bâtiments**

Lecture par M. HONEGGER, président de cette commission, du texte suivant :

*La commission a pris en début de la législature en 2007 deux chantiers en cours :*

*La rénovation de la maison Leuba. Le chantier a été géré d'une manière remarquable. L'avancement des travaux correspondait à l'agenda, et le budget a été respecté au franc près.*

*On ne peut pas dire la même chose du restaurant du Creux, néanmoins la cuisine et les annexes ont été complètement remodelées et répondent maintenant aux exigences d'hygiène les plus élevées.*

*Le projet d'un bâtiment communal a occupé la commission depuis sa première séance le 25 septembre 2007. Ce jour-là, elle a décidé d'organiser un concours d'architecture en espérant trouver ainsi une solution idéale pour ce grand projet.*

*Après une année de travaux intenses avec les architectes gagnants du concours, l'autorisation de construire a été délivrée en mars 2010, après 4 mois seulement.*

*Maintenant, environ 2/3 de la somme totale engagée est adjugée et le début des grands travaux est prévu pour septembre de cette année.*

*Cependant, le travail de la commission, avec ce projet, est loin d'être terminé, elle a exprimé sa ferme intention d'accompagner de près ce grand bijou de plus de 16 millions jusqu'à l'inauguration en 2013.*

*Un autre grand projet est la rénovation extérieure de l'école. Il est notamment prévu de remplacer les tuiles de la toiture face sud-ouest avec des panneaux photovoltaïques. Avec ce projet, la commission espère inciter de nombreux propriétaires à Genthod à suivre cet exemple. Par ailleurs, une coordination avec la commission environnement sur ce sujet est en discussion.*

*Ici les travaux vont débiter cet été aussi. La Commune a prévu d'engager 3,6 millions dans ce projet.*

*La Commission a investi aussi beaucoup d'énergie dans le projet d'un nouveau bâtiment pour la voirie, le dossier est bien avancé, le concours peut être lancé immédiatement dès que le dossier du changement d'affectation du terrain aura passé les derniers obstacles hors de notre sphère d'influence.*

*Le président profite de cette occasion pour remercier Anne-Claude Semon, Carol Borloz, Georg Feyer, Georges Rychner, Philippe Lagrange et Gérald Mottier pour leur précieuse collaboration. Il tient tout particulièrement à remercier Jean-Pierre GUX pour la parfaite tenue des innombrables procès-verbaux.*

*Sans les regards critiques et toujours constructifs des commissaires, les projets confiés à la commission ne seraient pas là où ils sont maintenant.*

#### **14.2 Commission de la sécurité publique :**

Lecture par M. BAUMGARTNER, président de cette commission, du texte suivant :

*La commission de la sécurité publique s'est investie durant les 4 ans de la législature sur les problèmes inhérents à la sécurité des personnes mais aussi des biens. Voici quelques points :*

- *Demande par le Conseil municipal, sur proposition de la commission, du maintien du poste de police de Versoix qui a certainement porté ses fruits puisque la fermeture était envisagée.*
- *Rencontre avec la société Securitas, pour ne pas la nommer, afin d'être informés sur son organisation sachant que des rondes sont effectuées à Genthod.*
- *Mise en place, par la Mairie, de patrouilleuses scolaires afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école.*
- *La commission s'est penchée sur la sécurité de l'école, notamment en modifiant les chemins de fuites inhérents aux issues de sortie, en collaboration avec un spécialiste de la Sécurité civile.*
- *Plusieurs membres du Conseil municipal ont suivi un exposé sur les caméras de surveillance, organisé par l'Association des communes genevoises.*
- *Il semble qu'à l'avenir l'engagement d'APM (Agents de Police Municipale) semble imminent mais en intercommunalité. La loi ayant changé en leur donnant plus de pouvoir en les autorisant à verbaliser ce qui n'était pas le cas avec des ASM, d'où les mauvaises expériences dans certaines communes.*

*Pour terminer, le président pense que des incivilités il y en aura toujours, mais chaque citoyen peut contribuer à leur diminution en informant la police lors de personnes douteuses dans un quartier.*

### 14.3 Commission scolaire et bibliothèque

Lecture par M. MAZENOD, président de cette commission du texte suivant :

*Pendant cette législature 2007-2011, la Commission Scolaire et Bibliothèque s'est réunie 26 fois. En juin 2007, le président a bénéficié de la transmission des dossiers et de l'expérience de Mme Arlette Porchet, présidente lors de la précédente législature.*

*L'organisation de la **Fête des Promotions** représente l'activité majeure.*

*Magnifique fête toujours ensoleillée. Quelle joie de voir les visages radieux des enfants tandis que s'envole une multitude de ballons colorés. Un succès dû à l'implication des pompiers les années impaires ou des sociétés locales les années paires, du corps enseignant sous l'impulsion de M. Bernard Sommer, directeur de l'établissement de Bellevue-Genthod, sans oublier le personnel communal.*

*La CSB a décidé de la gratuité des jeux pour ne pas pénaliser les autres enfants. C'est ainsi qu'elle a offert les tours de carrousel, de trampolino, de jump, de Formule 1, de pêche miraculeuse et de poneys (auxquels il a été décidé de renoncer pour des raisons de sécurité).*

*Les spectacles pour le vendredi après-midi ont toujours été appréciés : ateliers découvertes, avec un message à emporter pour les vacances. Utilisation également des infrastructures du Centre Intercommunal de la Vigne Blanche.*

*Les chants des élèves constituent un moment fort de la cérémonie officielle, au même titre que la remise des plateaux en étain pour les élèves de 6ème année quittant notre belle école. A cela s'ajoutent les prix de camaraderie et du lâcher de ballons. Tous les élèves de l'école ainsi que les pensionnaires de Pierre-Grise reçoivent le traditionnel gobelet en étain, toujours plébiscité.*

*L'utilisation de ballons biodégradables ainsi que de la vaisselle recyclable représentent notre contribution au **développement durable**.*

*Quant aux repas, un panachage permet d'offrir une certaine diversité et de réduire des files d'attente par une dispersion des stands sur le terrain.*

*L'orchestre Top 5 a animé les soirées, précédé par une démonstration de salsa par le Club ABC. La disco est organisée par Alexandre Rychner, sous le préau couvert.*

*Grand succès pour le **spectacle de l'école "Dis-moi"** les 5 et 6 juin 2008 à l'aula de l'Ecole de Culture Générale Henry Dunant.*

*Un moment important fut la **réunion avec l'ensemble du corps enseignant** en mairie. L'occasion pour les membres de la commission de rencontrer les enseignant(e)s. Très sympathique et instructif.*

*La Commission a réinstauré le principe du petit-déjeuner. Celui du samedi 26 septembre 2009 a réuni dans un moment convivial les parents et leurs enfants, les animateurs et animatrices du parascolaire, l'équipe éducative et les élus de la commune.*

*La Commission a choisi le **nouveau jeu du préau** de l'école (Proludic Ixo J2523). C'est un bel ensemble aux lignes élancées, posé sur une surface amortissante, selon les exigences légales. Il répond aux attentes des élèves les plus grands pendant la récréation, mais aussi aux autres enfants en dehors des heures scolaires.*

La CSB s'intéresse aussi à la **Bibliothèque**, non seulement pour connaître les besoins de Mme Sacca-Leuba, mais aussi pour étudier l'inclusion d'une médiathèque. Force est de constater que ceci ne sera possible que dans le cadre du nouveau centre communal. Notre bibliothèque a eu 10 ans. Deux événements, les 25 et 26 juin pour cet anniversaire, avec le Buveur de Livres, personnage étrange. Félicitations et remerciements à notre bibliothécaire pour son engagement et sa passion transmise à nos jeunes.

La commission scolaire et bibliothèque, associée à la commission des affaires sociales est présente au concert "**Chants de Noël**" préparé par les enfants de l'école. Un très bel après-midi pour les aînés de la commune.

La CSB présente son rôle aux nouveaux citoyens de la commune lors des **Promotions citoyennes**.

La Commission a servi de relais – et c'est aussi son rôle - en proposant aux enseignants titulaires de 4-5-6 P de visiter **l'Espace Jean-Jacques Rousseau** et de profiter des animations y relatives.

Relais également pour que le CM soutienne la demande exprimée par le Conseil d'établissement de Bellevue-Genthod pour la réouverture de l'antenne de **l'Office médico-pédagogique** à Versoix et garder ce service de proximité.

**Un arbre pour la vie** : L'idée de la Commission était d'associer les élèves de l'école de Genthod à la replantation d'arbres, notamment les chênes. Ce projet a bien été reçu par les enseignants, qui ont intégré ce moment symbolique avec des panneaux explicatifs et didactiques du service des forêts.

La Commission établit **le budget des dépenses**, sur la base des demandes formulées par le corps enseignant. Elle a accepté l'achat de dictionnaires supplémentaires que l'Etat ne prévoit pas, facilitant ainsi l'accès au savoir par les élèves, des T-shirts pour l'Escalade, et le Défi énergie pour 3 classes. Les tableaux noirs ont été changés dans les classes.

La CSB bénéficie d'un budget annuel de 250'000.00, dont 55'000.00 pour la seule fête des promotions (location de la tente comprise), qui s'inscrivent dans l'ensemble des dépenses pour l'enseignement et la formation (de 600'000.00 à 800'000.00 francs suivant les années).

Le président remercie les membres de la Commission pour leur engagement, leurs idées, leur travail et leur support tout au long de cette législature.

Il conclut en citant ce jeune enfant disant à ses parents en fin de soirée des promotions, ce vendredi 27 juin 2008 : "Genthod, c'est le Paradis". Cela résume la joie et la satisfaction d'avoir présidé cette commission pendant 4 ans.

#### **14.4 Commission culture, sports et loisirs**

Lecture par M. STALDER, président de cette commission, du texte suivant :

##### **Culture**

Le programme culturel de la commune fût très varié. On a pu assister à la projection du film sur le climat d'Al Gore, qui a même demandé une deuxième séance, à un spectacle de Laurent Nicolet sur réservation, de la variété, des documentaires, du théâtre, du jazz ou encore de la musique classique. A chaque séance, on pouvait compter sur une soixantaine de spectateurs.

*Les enfants n'ont pas été oubliés. Chaque année une production en matinée leur a été proposée : théâtre, contes, marionnettes suivi d'un petit goûter. A nouveau la salle débordât de bambins petits et grands.*

*Un nouveau rendez-vous estival a également été mis sur pied : le Festival d'Opéra d'Avenches. La Commune se chargeant d'organiser le transport des mélomanes.*

*Enfin l'organisation des Tréteaux a été adaptée à l'envergure de son succès et de son budget. En 2011, cette manifestation aura lieu le 17 septembre*

*Les associations culturelles locales reçoivent environ Fr. 80'000.00 de soutien par an pour leurs activités.*

### **Sport**

*La Commission a ouvert un crédit représentant la part de la Commune à la reconstruction, par le Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet, du bâtiment du stade. La Commune de Genthod a également pris à sa charge la plus-value Minergie pour des panneaux photovoltaïques.*

*Une centaine d'enfants de l'école participe chaque année à la Course de l'Escalade en portant fièrement leur T-shirt aux armoiries de la commune.*

*Les associations sportives locales reçoivent environ Fr. 65'000.00 de subventions par an.*

### **Loisirs**

*La Commission a décidé de procéder à la réfection du ponton Lullin, qui a été complétée par un radeau pour le plus grand plaisir des jeunes nageurs. L'accès au site de baignade et son maintien dans un état de propreté acceptable restent un des grands problèmes ouverts.*

*Pour les plus jeunes, la Commission a décidé de remplacer la tyrolienne du parc Lullin devenue dangereuse.*

*La promotion de l'utilisation des transports publics pour les loisirs de nos concitoyens a également été une des actions de la Commission. 2 cartes CFF ont été initialement acquises et, vu leur grand succès, deux autres ont rapidement suivi. Leurs taux d'utilisation ont été de plus de 90%. De la même manière, la commission s'est prononcée en faveur du financement des abonnements annuels UNIRESO en octroyant une participation de Fr. 100.00 pour chaque abonnement annuel acheté par un communier, tant pour les adultes que pour les enfants.*

*Une quarantaine de personnes participe régulièrement aux cours d'initiation à la dégustation de vin donnés par Mme Marie LINDER. L'une d'elle a été enrichie par une dégustation de fromages où les participants n'ont pu que s'en lécher les babines. Des remerciements à Jean-Pierre GUX pour cette organisation.*

*La Commission a également planché sur un projet de skate park. La configuration projetée comportait des rampes et des obstacles utilisables aussi bien par des planches à roulettes que par des vélos. Si ce choix n'a pas posé de grandes difficultés, il n'en est pas de même pour son emplacement qu'il n'a pas été possible de trouver.*

### **Mérite Commune de Genthod**

*La commission a également décerné maints Mérites de Genthod à des sportifs, des artistes, des adultes et des enfants. L'équipe féminine de Tennis a également été récompensée pour ses performances.*

## **14.5 Commission des affaires sociales et des naturalisations**

Lecture par Mme BOADA, présidente de cette commission, du texte suivant :

### **Naturalisations**

- 27 dossiers ont été traités :
  - 26 ont reçu un préavis favorable
  - deux membres du bureau et de la commission ont été convoqués à deux reprises en mai et juin 2009 au Tribunal administratif suite à la demande de réexamen d'un dossier. A l'issue de la seconde audience, il a été décidé de faire voter par le Conseil municipal le retrait du recours vu l'effort des candidats concernant l'apprentissage du français. Le retrait du recours a été accepté.
  - M. Morgenegg, directeur adjoint du Service des naturalisations, a été reçu en juin 2010 afin d'éclaircir les conseillers municipaux sur la procédure de demande de naturalisation.

### **Aînés**

- En mars, un spectacle est proposé au Théâtre du Léman, en septembre, une sortie au cirque Knie, puis en novembre la visite des Automnales à Palexpo.
- Lors des traditionnelles sorties annuelles au printemps, nos aînés ont pu visiter le Musée de la Boissellerie dans le Jura, le Château de Prangins, le Musée de la Cloche aux alentours d'Annecy et l'Alimentarium à Vevey.
- Chaque mois de décembre, les enfants des classes enfantines chantent pour les aînés.
- Un projet d'aide à domicile a été étudié. Un cahier des charges précis en vue de l'engagement d'une visiteuse sociale a été défini.

### **Appartements**

- En collaboration avec la commission des "Bâtiments", 20 appartements ont été attribués dont les six de la Maison Leuba suite à sa restauration.

### **Aide à l'étranger**

- Comme toujours, de nombreuses demandes d'aide ont été reçues, très diversifiées ... le choix reste difficile bien que la Commission ait préparé un tableau reprenant les critères d'attribution définis par les commissaires.
- La Commission a décidé de soutenir des "petits" projets comme la construction d'écoles, de puits pour l'eau potable, de dispensaires, d'orphelinats, de formations paramédicales, etc.
- En résumé, chaque année, en moyenne, une vingtaine de dossiers reçoivent des dons répartis dans les différents pays du tiers-monde. La somme totale octroyée est d'environ Fr. 80 000.00 par an.
- Quelques dons ont également été octroyés à des associations d'aide en Suisse.

### **Crèche intercommunale**

- La crèche intercommunale "Les 4 saisons" fonctionne depuis le 12 septembre 2005. La liste d'attente est longue entre les quatre communes partenaires.
- Le bâtiment définitif est attendu avec impatience.

### **Jeunes Gentousiens**

- Le fonctionnement et le taux de fréquentation du local des jeunes ouvert au Centre sportif de la Vigne Blanche a été suivi par la commission.

#### **14.6 Commission du génie civil**

Lecture, par M. BAUMGARTNER, président de cette commission, du texte suivant :

*La législature qui se termine a été pour la commission l'achèvement de plusieurs chantiers ayant débuté déjà durant la précédente législature, à savoir en 2006, voire 2005 pour Cablecom.*

*Je mentionnerai ici quelques travaux :*

##### **Cablecom**

*Décision de la gratuité suite au manque d'intérêt de la population à se raccorder, prolongement jusqu'à fin août 2008 afin de terminer les travaux une fois pour toutes, plus de 20 Km de câbles sont posés.*

##### **Quartier de la Chêna**

*Remplacement des collecteurs, pose de l'éclairage, mise en place de trottoirs avec ses belles bordures en granit. Toutes les limites de propriétés ont été aménagées.*

##### **Esplanade de la gare de Genthod-Bellevue**

*Aménagement d'une septantaine de places de parc à voiture de 15 heures et 3 heures de durée, remplacement des arbres et création d'abris pour deux-roues, l'un sécurisé.*

##### **Route de Malagny**

*Création d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier. Plantation d'une haie. La suppression de la ligne aérienne et le déplacement du grand portail en fer forgé sont à l'origine du dépassement du coût total.*

*Plus près dans le temps, le trottoir et l'éclairage de la route du Saugy.*

*Tout ceci est un bref aperçu du travail de la commission durant la législature qui s'achève.*

*Une question se pose : pourquoi tant de dépassements aux coûts ? D'une part les crédits d'engagement ont été votés au début des travaux, d'autre part la planification était quelque peu sous-estimée, mais certains travaux peuvent être considérés comme transformation et en cours des travaux il y a des modifications qui automatiquement coûtent plus cher.*

*Pour terminer, le président souhaite remercier la Mairie, les membres de la commission, et le secrétariat pour la disponibilité lors de ses fréquentes demandes de renseignements.*

#### **14.7 Commission de l'environnement**

Lecture, par M. FEYER, président de cette commission, du texte suivant :

*Les principaux sujets traités ces 4 dernières années ont été :*

##### **Déchets**

*Malgré la fermeture de la déchetterie de Bellevue et l'augmentation des frais de levés et d'incinération des ordures, les coûts ont pu être stabilisés. Ceci montre que les Gentousiens continuent à bien trier les déchets, un grand bravo à tous.*

### **Concours village fleuri**

*Nous l'avons organisé en 2008. Malheureusement ce sont toujours les mêmes qui participent, même avec les nouveaux quartiers de villas sortis de terre ces dernières années. De ce fait il a fallu renoncer en 2010. Il a été remplacé par une journée de confection de décorations de Noël qui a remporté un grand succès.*

### **Journées nature**

*La sortie nature rencontre chaque année autant de succès.*

### **Bancs publics**

*Suite à une demande d'un habitant, nous avons parcouru la commune et décidé de plusieurs emplacements pour installer des nouveaux bancs, avec poubelles et poubelles pour chiens.*

### **Parc Lullin**

*L'Etat a "gentiment" proposé à la Commune de gérer et entretenir ce parc. Des travaux ont donc été réalisés : le portail, pose de bancs, etc. De ce fait un poste entretien a été prévu dans le budget.*

### **Mobilité douce**

*Une sous-commission a organisé une journée mobilité douce en 2009. Les habitants ont pu tester différents vélos électriques. La commission a également mis en place un règlement et un budget pour subventionner l'achat de vélos. La prochaine journée mobilité douce 2011 aura lieu le samedi 27 août.*

### **Chênes**

*Une analyse sanitaire de nos chênes route de Valavran et chemin des Chênes a montré qu'un grand nombre étaient malades, voire, pour certains, dangereux. En étroite collaboration avec l'Etat, il a été décidé de procéder à un fort abattage, élagage et nettoyage. Les frais d'abattage, élagage et replantation ont été pris en charge par l'Etat de Genève et la Confédération. Ce printemps, environ 90 chênes et des centaines d'arbustes ont été plantés pour renouveler ce bocage. L'école de Genthod a participé et chaque classe a planté un chêne. Magnifique projet qui va occuper la commune encore pendant de nombreuses années.*

### **Regret**

*Nous avons de nouveau présenté l'Agenda 21 au Conseil communal pour avoir un plan sérieux pour le développement durable. Malheureusement il n'a pas eu l'appui d'une partie de l'Exécutif et de ce fait il a été abandonné. Un autre essai sera tenté lors de la prochaine législature.*

*Un grand merci aux commissaires pour leur participation active aux séances.*

## **14.8 Commission des finances**

Lecture par Mme CADEI, présidente de cette commission, du texte suivant :

*La dernière législature a été marquée par de nombreux changements, notamment le changement des prestataires, soit la comptable et l'organe de révision.*

*Les comptes ont été marqués par l'apparition d'une nouvelle rubrique, les immeubles du patrimoine financier, afin de distinguer les immeubles à rendement locatif (rue de la Mairie et maison Leuba) des autres immeubles comptabilisés sous la rubrique immeuble du patrimoine administratif.*

*La Commission s'est réunie chaque année pour préparer le budget et examiner les comptes, ainsi que pour examiner différentes demandes de financement. Certaines séances ont été longues et animées, les bugs informatiques ont ajouté à la frustration, quelquefois le budget ou les comptes n'ont pas été votés dans les délais impartis par la loi, mais nous avons toujours travaillé en bonne intelligence.*

*La Commission s'est également réunie avec la Commission des bâtiments afin d'établir les loyers du nouvel immeuble locatif sis rue de la Mairie.*

*Des séances ont été consacrées à une présentation par un intervenant extérieur sur la péréquation intercommunale, ainsi qu'à une revue des cahiers des charges des employés communaux et des contrats liant la Commune à des prestataires externes (régie, etc.), dans un souci d'amélioration du fonctionnement général des différents dicastères.*

*Relevons également une audition des représentants de la Fondation St-Loup Vandelle à propos du nouvel EMS à Versoix, dans le but de discuter une éventuelle participation de la Commune à ce projet en échange de places attribuées prioritairement à des aînés de Genthod.*

*Je ne reviendrai pas sur le bilan financier de la Commune, puisque je viens de vous fournir des détails sur les dix dernières années.*

*Je pense qu'en général le bilan est très positif, j'ai moi-même appris beaucoup sur la comptabilité publique et tiens à remercier tous les membres de la commission, M. Gérald Mottier, ici présent, et M. Yvan Masserey, ainsi que tout le secrétariat de Mairie pour sa précieuse aide et son dévouement tout au long de ces 4 années.*

#### **14.9 Commission de l'aménagement du territoire**

Lecture, par Mme UDRY, présidente de cette commission, du texte suivant :

*La Commission aménagement du territoire a commencé ses travaux en 2007 avec l'adoption du plan communal d'aménagement du territoire, a ensuite entériné la modification des surfaces constructibles au bord des cours d'eau, puis le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, le plan général d'évacuation des eaux, et termine avec le plan des cheminements piétonniers qui est en cours de vérification auprès des instances cantonales.*

*Elle a également travaillé sur la circulation au centre du village avec la mise en sens unique de la rue du Village et la fermeture du chemin de la Mairie, a donné des préavis sur les demandes de dérogations aux règles cantonales de construction, a étudié des plans de circulation et PLQ. Nous n'avons pas pu trouver de solutions à la reprise des chemins privés car nous avons été confrontés à la non-unanimité des copropriétaires, nous avons même été jusqu'à demander un avis de droit.*

*Et surtout, la commission a travaillé sur l'aménagement du centre du village, qui arrive au terme des travaux de réalisation, comme l'a annoncé Mme Humbert en début de séance. La disparition des anciens garages et l'arrachage du goudron, la construction d'un Ecopoint, un réaménagement paysager et piétonnier, l'ouverture des appartements du rez du chemin de la Mairie sur une pelouse, le drainage de la place, un parc à vélos...*

*Je tiens à remercier Mme Humbert qui nous a toujours apporté et fait partager ses connaissances éclairées et éclairantes, et qui a été d'un grand soutien et d'une grande dynamique pour la commission, que ce soit sur le plan légal, organisationnel ou historique.*

M. STALDER souligne le fait que l'on reproche souvent aux politiciens de ne rien faire mais il trouve qu'après lecture de ces différents rapports le travail fourni a été conséquent.

## 15. Propositions du Maire

Néant

## 16. Propositions individuelles et questions

- M. GUEX souhaite faire voter la délibération pour une modification du PLQ pour le centre voirie lors du prochain Conseil (21.06.2011). Mme BOADA informe que la délibération n'était pas prête pour cette séance.
- M. GUEX soulève le problème suivant : selon PV du CM du 02.02.2010 il avait été décidé d'amortir le montant de Fr. 15'350'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature 080.331 de l'année 2011 à 2040. Il n'a pas trouvé cet amortissement au budget 2011, ce poste n'a pas été modifié par rapport à 2010. Il souhaite obtenir une réponse pour le prochain Conseil.
- M. HONEGGER informe que pour l'ensemble communal, 2/3 des soumissions ont été adjudgées. Le dépassement du montant du devis général se monte actuellement à 1.7%. Ce dépassement est dû en partie à une hausse de la TVA et en partie à un retard dans le projet. Il y a toujours un bonus de Fr. 250'000.00 dû à la réserve.
- M. HONEGGER pose la même question à Mme le Maire qu'au précédent Conseil, à savoir : "est-ce que la Mairie connaît le successeur de M. Comte, architecte mandaté pour l'étude de la crèche intercommunale". Mme le Maire n'a pas d'information et mentionne qu'une séance aura lieu la semaine prochaine.

## 17. Message de la Présidente

*Madame le maire, Messieurs les adjoints,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs,*

*La législature 2007-2011 touche à sa fin, comme elle a passé vite !  
Preuve que le calendrier a été bien rempli .... rythmé par les séances de commissions et de conseils municipaux et par l'évolution de nos différents projets.*

*Alea jacta est ... les jeux sont faits depuis quelques semaines, les tensions de la campagne électorale retombent gentiment. Il y a des déçus, des fâchés, des contents, des habitués .... c'est le jeu politique tous les quatre ans ! Certains quittent le navire, d'autres resteront à bord et accueilleront les "nouveaux" pour quatre ans de croisière.*

*J'ai eu l'opportunité de présider le Conseil municipal à deux reprises. La première année de législature est toujours un peu animée suite aux élections, et la dernière n'est de loin pas la plus facile.... les élections approchent, il faut marquer des points et son territoire ! Ce n'est pas une tâche simple, parfois même stressante et contrariante mais en tous les cas enrichissante.*

*Après ces huit ans, je me rends compte qu'être une élue du peuple n'est pas une position anodine. Il ne s'agit pas seulement d'une ou deux petites heures par semaine le mardi soir où nous siégeons en commissions. C'est ce que nous disons aux futurs candidats ... petite tactique afin d'attirer les nouveaux et assurer la relève .... A part ces quelques heures hebdomadaires, il y a l'engagement personnel, la réflexion, une certaine responsabilité, le regard sur le village et la commune, les interpellations et les questions des Gentousiens .... les "yaka" et les "pourquoi", mais aussi les "merci".*

*En tant que présidente de la commission des "affaires sociales", j'ai toujours été touchée par les remerciements des aînés lors des sorties. Savoir qu'ils sont contents est une récompense et une stimulation qui donne envie de continuer à donner de son temps.*

*L'étude des dossiers d'aide humanitaire et l'attribution des dons est intéressante quoique difficile. Les rapports reçus sur la réalisation des projets grâce à notre aide sont une satisfaction.*

*La création de la crèche intercommunale et le suivi de son fonctionnement a demandé une grande motivation ainsi qu'une persévérance bien récompensées par la satisfaction des parents.*

*Trois exemples qui concrétisent nos tâches à la limite du bénévolat : donner un peu de son temps pour les autres et recevoir en retour ... un sourire, un message, quelques mots ..... le plaisir de voir se réaliser un projet, voilà notre motivation !*

*J'ajouterai que plus les années passent au sein du Conseil municipal, plus l'envie de continuer est présente comme si l'intérêt grandissait avec le temps. Une des richesses de notre mandat : l'apprentissage et la découverte de sujets inconnus et intéressants.*

*Je ne vais pas m'étendre et vous parler de chaque projet réalisé ou à réaliser ; chacun d'entre vous connaît la leçon par cœur ainsi que toutes les anecdotes qui s'y rapportent.*

*La fin de cette législature est particulière, puisque nos trois magistrats nous quittent après de très nombreuses années d'engagement. Une page se tourne, des changements interviendront, les vingt élus devront trouver leurs marques et l'histoire de Genthod continuera.*

*Notre belle commune, petit village privilégié qui évolue lentement mais sûrement et qui se fait tout de même remarquer de temps en temps dans la presse à travers de petits articles qui doivent faire sourire les lecteurs. Ces derniers ne savent pas que ce petit village d'"irréductibles" offre une qualité de vie exceptionnelle à ses habitants. Ayant passé tous mes étés dans la commune, Gentousienne par naturalisation et surtout de coeur, je suis fière de l'être !*

*Je tiens à transmettre mes remerciements sincères à tout le personnel du secrétariat pour son travail efficace, sa disponibilité, sa précieuse collaboration et son amabilité constante.*

*Finalement, j'aimerais remercier également les magistrats ainsi que tous mes collègues conseillères et conseillers municipaux pour leur investissement, leurs présences, leurs idées et leur enthousiasme. Je n'oublierai pas les liens amicaux et relationnels qui se tissent au fil des ans, encore une belle récompense pour notre travail.*

*Je vous remercie de votre attention.*

## **18. Message du Maire**

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Messieurs les Adjointes, Mesdames, Messieurs,*

*Rien ne sert de s'appesantir sur le passé, toutefois il doit nous aider à construire l'avenir tout en sachant que les situations changent, nous devons dès lors nous adapter et adopter une autre attitude.*

*Il y a 23 ans lorsque je suis entrée dans cette mairie, je fus accueillie par un adjoint, un secrétaire qui faisait tout, un ordinateur énorme pour lequel il avait fallu, au vu de son coût, voter une délibération, un concierge qui entretenait l'école et un cantonnier pour l'entretien de nos routes. Environ 1'800 habitants peuplaient notre territoire dont les demandes sociales, culturelles, sécuritaires et environnementales étaient moindres.*

*Aujourd'hui, 16 employés occupent des postes différents pour notre fonctionnement communal et d'autres vont agrandir le cercle, ceci pour 1'000 habitants de plus. Le bien-être de chacun, qu'il soit social, culturel, sécuritaire ou environnemental, s'est fortement développé. De style campagnard et villageois, nous avons passé au style résidentiel.*

*Ayant perçu des rentrées fiscales attrayantes, notre commune a pu faire face à ses dépenses qui ont permis d'améliorer considérablement notre train de vie. Ce qui n'a pas toujours été le cas, nous avons des dettes à payer, des emprunts dont les taux s'élevaient entre 5 et 7 %, à rembourser. Malgré nos chipoteries, nous sommes des privilégiés enviés par beaucoup pour notre standing de vie et notre centime additionnel bas.*

*Les pessimistes et les ronchonners qui rouspètent que l'on ne fait jamais rien, c'est une qualité genevoise bien connue, réalisent-ils que pendant plus de 20 ans toute notre commune a été assainie par la pose de séparatifs des eaux claires et des eaux usées. Notre lac s'en porte mieux. Le côté désagréable de ce genre de travaux est qu'il n'est pas visible tout en ayant enterré une quarantaine de millions. Heureusement, dans ce même laps de temps, des routes ont été refaites, des trottoirs et des luminaires ont suivi le mouvement.*

*Un sujet qui m'est cher : le respect de notre magnifique environnement, héritage de nos prédécesseurs. Protégez-le pour qu'il subsiste aux pressions immobilières actuelles. Ne vendez pas notre âme pour de l'argent. Gardez-en la maîtrise ! La plantation récente d'une centaine de chênes et de nombreux buissons dans le cadre de la préservation du bocage de Genthod est une belle réussite, ceci avec l'excellente collaboration du Service de la nature et du paysage. L'aménagement du centre du village se termine, un havre de verdure bienvenu permettra à chacun de s'y réfugier ou tout simplement de passer d'un endroit à l'autre.*

*La maison du pressoir et sa glycine font aussi partie de notre patrimoine villageois, ne les détruisez pas mais offrez-leur une nouvelle vie. Beaucoup de Gentousiens tiennent à leur village et seraient déçus de cette disparition, car ils se souviennent que pour être moderne, on a fait table rase de l'ancienne école pour y construire un locatif peu esthétique, on a détruit l'ancienne laiterie pour un parc à voitures, et notre château et son rural devaient être remplacé, par un immeuble. Heureusement, des Gentousiens se sont révoltés et ont empêché cette destruction. Notre village a gardé son âme et son histoire.*

*L'architecture contemporaine peut être belle et même parfois audacieuse, composée de matériaux de plus en plus légers et transparents permettant au paysage de s'y refléter. Que penser du futur centre communal ? Je dois vous avouer qu'il est moche et ne s'inscrit pas dans le complexe bâti. Il a ce grand défaut d'empiéter sur ce beau terrain utilisé par de nombreux jeunes. Même pas encore construit, il porte déjà un surnom : «les Bunkers » ce qui n'est pas très flatteurs.*

*Trop d'informations hâtives et non réfléchies tuent l'information constructive. Constatez-le vous-même, tout doit être dit sur le moment même pour créer l'événement qui peut servir politiquement ou économiquement. C'est lassant et vite dépassé par d'autres faits aussi spectaculaires. Chacun est activé par une sorte de voyeurisme et ne connaît plus les limites de la décence. A une échelle moindre, le même phénomène s'installe dans nos Conseils municipaux, et je me rends compte qu'en finalité l'information fournie n'intéresse qu'un petit cercle d'initiés. Les autres, peu motivés, s'y désintéressent, car dans le fond, elle est inutile et encombrante.*

*Notre commune est animée par de nombreuses sociétés destinées à toutes les générations, certaines d'entre elles sont plus que centenaires. J'aimerais rendre hommage et exprimer ma reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui prennent des responsabilités au sein de ces sociétés, qu'elles soient sportives, musicales ou culturelles. Toutes ces activités demandent du temps, de l'esprit d'initiative et de la générosité, tout en endossant des responsabilités. Elles permettent aussi à nos habitants de se*

*rencontrer et de passer des moments agréables et amicaux. N'hésitez pas à les soutenir et à les aider dans leurs activités. Ils le méritent largement.*

*Maintenant, vous, conseillères et conseillers municipaux qui avez accepté de partir en campagne pour une élection au Conseil municipal, il faut le vouloir intensément et oser rencontrer et affronter le citoyen. Votre tâche n'est pas toujours aisée car il est difficile de satisfaire chacun, l'intérêt général étant prioritaire. Votre engagement demande aussi du temps, du travail et un certain oubli de soi. Il apporte de nombreuses satisfactions qui font oublier certaines déceptions. Soyez très sincèrement remerciés et que vos espoirs se réalisent pour le bien des autres.*

*Une phrase m'est souvent venue à l'esprit : « Seul, on ne fait pas grand-chose », la preuve est là. Vous, les adjoints, les conseillers municipaux et les employés de notre commune qui exécutez les nombreux travaux dans nos bureaux, nos bâtiments et à l'extérieur sur nos routes et nos espaces verts. Votre tâche n'est pas toujours aisée, car journellement vous êtes confrontés à certains esprits chagrins mais, heureusement aussi à des gens reconnaissants et aimables. Soyez aussi sincèrement remerciés et n'oubliez pas que vous êtes le reflet de notre commune.*

*Enfin, mes deux adjoints avec qui j'ai vécu de grands et de moins grands moments où il fallait débattre des sujets parfois sensibles, essayer de trouver un accord, tout ceci sous la houlette et la vigilance de notre secrétaire générale. A chaque problème, il faut trouver une solution, qu'elle plaise ou non. Soyez aussi remerciés pour votre disponibilité et votre investissement dans la cause publique.*

*Voilà, pour moi c'est la fin d'une grande aventure que j'ai aimée et pour laquelle j'ai ressenti beaucoup de plaisir à réaliser les différentes tâches inhérentes à ma fonction de maire, même si parfois il a fallu défendre son pré carré. A mes successeurs, je souhaite autant de plaisir que j'ai eu avec peu de désagréments. Des heures claires et des heures sombres, il y en aura toujours, il faut juste savoir surfer sur les vagues et ne pas perdre son équilibre, ni son moral, ni son optimisme.*

*Bonne chance à tous et que vogue sur des flots sereins notre beau navire aux armes gentousiennes, et n'oubliez pas que demain est un autre jour et que tout n'est pas dit.*

La séance est levée à 22h55.

Le secrétaire  
Pierre-Antoine BUCHETTI

La présidente  
Anne BOADA